

MARS 2016 • VOLUME XXII • NUMÉRO 1

DANS CE NUMÉRO...

Un renversement de tendance serait-il déjà amorcé?	4
L'Aperçu du fonds : un document essentiel	6
Régime volontaire d'épargne-retraite	8
Programme de soirées-conférences	9
Budgets 2016	10
Rappel important Un mariage est un mariage. Point.	12
Survol des marchés financiers	13
Rendements et valeurs unitaires des parts	15
Frais de gestion	15
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	15
Offre globale de produits et services	16
Pour nous joindre	16

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.



JEAN-PIERRE TREMBLAY Vice-président exécutif

DU CÔTÉ DES MARCHÉS

Selon un vieil adage, une année boursière est à l'image de son mois de janvier. Espérons que 2016 sera l'exception qui confirme la règle, car les mois de janvier et de février ont été particulièrement volatils. Par moments, on sentait clairement que les marchés étaient davantage influencés par la mauvaise humeur des investisseurs que par les bases de l'économie et des entreprises. À tour de rôle, les banques centrales sont venues en renfort. La Banque du Japon a surpris un peu tout le monde en introduisant un taux d'intérêt négatif sur les dépôts qu'elle reçoit. De son côté, la Banque centrale européenne y est allée aussi sans retenue, en bonifiant son programme de détente quantitative (c'est-à-dire l'injection de liquidités dans l'économie) et en réduisant de nouveau ses taux d'intérêt. La Réserve fédérale américaine, qui avait haussé légèrement ses taux en décembre dernier, a opté pour le statu quo au premier trimestre de 2016. Il n'en fallait pas plus pour que les marchés y voient un signe que la politique monétaire américaine demeurerait accommodante pour quelque temps. Chez nous, la Banque du Canada a passé elle aussi son tour, préférant probablement attendre le dépôt du budget du gouvernement fédéral. Plusieurs économistes considèrent d'ailleurs que les politiques monétaires des banques centrales commencent à perdre en efficacité et qu'il faudra maintenant se rabattre sur des politiques fiscales de stimulation.

Bien que le calme soit revenu en fin de trimestre, plusieurs événements sont susceptibles de créer d'autres remous. Pensons notamment au Brexit (Le Royaume-Uni quittera-t-il l'Union européenne?) ou aux élections américaines (Donald Trump sera-t-il toujours dans la course?). Dans un environnement où les taux d'intérêt sur les placements sans risque demeurent proches de zéro et offrent surtout un rendement réel négatif une fois le taux d'inflation soustrait, les investisseurs semblent contraints d'envisager un éventuel retour vers les actions. Or, c'est précisément ce qu'ils ont fait au mois de mars, effaçant du coup une bonne partie de leurs pertes récentes. La peur a ainsi fait place à un certain optimisme, du moins au Canada, permettant ainsi au S&P/TSX de reprendre une tendance haussière et d'effacer les pertes du début d'année (voir, dans ce numéro, l'article traitant de ce changement de tendance). Il reste à voir si les mesures fiscales annoncées par le nouveau gouvernement fédéral permettront de soutenir le sentiment de reprise boursière.

CAMPAGNE REER ET CELI : DES AIRS DE DÉJÀ VU

À l'instar de l'ensemble de l'industrie, les campagnes REER (qui s'est terminée le 29 février dernier) et CELI (qui se poursuit jusqu'au 31 décembre 2016) n'ont pas battu de records. Il semble que les investisseurs soient toujours en attente de signes manifestes de la fin de la période baissière des marchés et de l'amorce ferme d'une reprise. En date du 31 mars 2016, les marchés boursiers canadiens avaient repris 17 % depuis leur niveau plancher du 20 janvier dernier. Aussi, nous vous rappelons que la meilleure stratégie consistera toujours à acheter « bas » et à vendre « haut ».



MERCI DE VOTRE CONFIANCE

Toute l'équipe des Fonds FMOQ souhaite la bienvenue aux nouveaux médecins et aux clients qui nous ont fait confiance pour une première fois au cours des derniers mois, et exprime ses sincères remerciements à tous ceux qui nous ont renouvelé leur confiance. Soyez assurés que nous ferons tout ce qui est possible pour en être dignes et demeurer à la hauteur de vos attentes.

ÉTALEMENT DES COTISATIONS AU REER ET AU CELI : DE NOMBREUX AVANTAGES

Il y a une méthode simple, efficace et peu « douloureuse » qui permet d'investir dans les marchés sans avoir à se préoccuper des positions et tendances de ces derniers. Elle consiste à cotiser à un REER et à un CELI par le biais du dépôt préautorisé (DPA) qui permet des retraits dans votre compte bancaire, selon une fréquence parfaitement adaptée à vos besoins. Une contribution fixe régulière s'inscrit dans votre budget et s'effectue « en douceur » mois après mois.

AUGMENTATION DES PLAFONDS DE COTISATION

Les maximums de cotisation permis par les différents régimes fiscaux sont ajustés chaque année. Le plafond de cotisation REER a été porté à 25 370 \$ pour 2016. Quant au CELI, le maximum qui avait été haussé à 10 000 \$ en 2015 par le précédent gouvernement conservateur (il se peut toutefois que vous ne vous soyez pas prévalu de l'augmentation de 4 500 \$ accordée en cours d'année) a été ramené à 5 500 \$ pour 2016 par le nouveau gouvernement libéral.

SERVICE DE FACTURATION RAMQ

Par l'entremise de la société Services accessoires Fonds FMOQ inc., nous offrons maintenant à près de 300 médecins des services couvrant tous les modes de rémunération (à l'acte, tarif horaire, honoraires fixes, mode mixte). Nous sommes également en mesure de traiter votre facturation selon le mode de transmission qui vous convient (papier, fichier électronique, etc.), car nous avons développé aussi une interface Web des plus conviviales. Nous vous donnons un accès rapide à l'expertise d'un personnel comptant de nombreuses années d'expérience en facturation de même qu'à celle de la FMOQ, votre agent négociateur.

L'une ou l'autre des raisons suivantes devrait vous inciter à communiquer avec nous afin d'évaluer votre mode de facturation :

- vous vous posez des questions sur les changements que le nouveau système de rémunération à l'acte (SYRA) de la RAMQ entraînera dans vos facons de faire;
- votre facturation dépend d'une seule personne et vous n'avez pas de relève;
- votre agence de facturation vous a annoncé qu'elle n'offrira plus de logiciel de facturation ou qu'elle mettra fin à ses services;
- vous vous questionnez sur vos coûts de facturation;
- vos frais de facturation sont établis en pourcentage de vos revenus;
- vous aimeriez pouvoir compter sur l'expertise d'une agence de facturation;
- vous considérez la facturation comme une tâche fastidieuse sans valeur ajoutée.

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT

À l'instar de tous les autres fonds disponibles sur le marché, les Fonds FMOO se sont dotés d'un comité d'examen indépendant, et ce, conformément au Règlement 81-107 de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le rôle de ce comité est d'examiner les situations conflictuelles entre, d'une part, l'intérêt de la société de gestion du fonds et de ses fournisseurs, et, d'autre part, celui des participants. Conformément à la réglementation, le comité doit préparer et mettre à la disposition des participants un rapport annuel. Celui de l'année 2015 est maintenant disponible et il peut être obtenu en communiquant avec la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. La présidente du comité, Me Justine Lacoste, peut également être jointe en toute confidentialité par courriel (jlacoste@fondsfmoq.com).

AUTRES DOCUMENTS STATUTAIRES

Tout comme le rapport du comité d'examen indépendant, l'ensemble des rapports statutaires des Fonds FMOQ sont maintenant disponibles sur notre site Internet (www.fondsfmoq.com) et sur celui des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (www.sedar.com). Il est donc possible d'y consulter les États financiers et le Rapport de la direction sur le rendement de chacun des Fonds FMOQ,

ou encore d'en obtenir une copie papier en communiquant directement avec nous. Comme ces documents contiennent une foule d'informations pertinentes sur les Fonds FMOQ, n'hésitez pas à les consulter et, si besoin est, à prendre contact avec nous pour obtenir des renseignements additionnels.

PROSPECTUS, NOTICE ANNUELLE ET APERCUS DES FONDS FMOQ

Le nouveau Prospectus, la nouvelle Notice annuelle des Fonds FMOQ ainsi que les versions les plus récentes des Aperçus des Fonds (voir l'article dans ce numéro) sont maintenant disponibles. Soulignons que ce dernier document constitue maintenant l'outil par excellence pour bien connaître, analyser et comparer les fonds dans lesquels vous investissez ou comptez investir. De plus, par sa forme et son contenu similaire pour tous les fonds, il permet des comparaisons simples, rapides et efficaces. Comme pour tous les autres documents relatifs aux Fonds FMOQ, il est possible de les obtenir en communiquant directement avec nous ou avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (www.sedar.com).

RAPPEL SUR LES INSTRUCTIONS TÉLÉPHONIQUES

Conformément à la réglementation en vigueur, le temps est venu de procéder à un important rappel annuel et de vous informer que nous ne pouvons pas recevoir vos ordres de transaction par téléphone à moins d'avoir, **dans nos dossiers**, un *Formulaire d'autorisation limitée* dûment signé par vous. Ce document doit spécifier 1) le nom du représentant de notre Société auquel vous transmettez vos instructions et 2) le fait que les conversations téléphoniques doivent être reçues à nos bureaux afin qu'elles soient enregistrées.

Si vous n'avez pas déjà rempli et retourné ce formulaire, nous serons obligés de vous demander de nous fournir un document signé de votre part **chaque fois** que vous voudrez faire une transaction; d'où l'importance de remplir, de signer et de nous retourner le *Formulaire* d'autorisation limitée le plus rapidement possible. Ce faisant, vous éviterez de subir un délai additionnel dans l'exécution de vos transactions

Pour plus de renseignements, communiquez avec votre conseiller des Fonds FMOQ ou rendez-vous dans la section « Formulaires » de notre site Internet (www.fondsfmoq.com) pour en imprimer une copie. Votre collaboration à cet égard est très appréciée et nous vous en remercions.

CYBERSTUDIO FONDS FMOQ

Si vous n'avez pas encore visité notre CyberStudio, nous vous invitons à le faire, car vous y découvrirez une grande variété de contenus aussi intéressants au'instructifs sur divers suiets : de l'économie aux produits et services financiers en passant par la gestion de la pratique médicale. Nos deux premières conférences de la saison (Perspectives économiques 2016 et Construire l'Europe) sont déjà disponibles en ligne. Pour les apprécier de même que d'autres, ou encore pour visionner plusieurs capsules vidéo, vous n'avez qu'à vous rendre sur notre site Internet (www.fondsfmoq.com), à cliquer sur l'icône « CyberStudio » et à suivre les instructions. Bon visionnement!

PRÉSENCE DE NOS CONSEILLERS EN RÉGIONS

Depuis bon nombre d'années maintenant, nos conseillers se rendent dans les diverses régions du Québec afin d'y rencontrer les participants et les médecins qui le souhaitent. Ceux-ci sont avisés préalablement par lettre afin de prendre rendez-vous avec leur conseiller. Profitez-en!

SERVICE DE GESTION PRIVÉE DE PORTEFEUILLE



C'est en 2011 que la Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc, filiale de la Société de services financiers Fonds FMOO inc. a démarré ses activités. Elle offre un service de gestion personnalisée de portefeuille non seulement aux personnes qui veulent se décharger de la gestion de leurs investissements, mais également à celles qui souhaitent confier la gestion de leur portefeuille à des gestionnaires professionnels, et ce, selon une politique de placement établie en fonction de leur situation financière, de leur horizon de placement, de leurs objectifs et de leur tolérance au risque.

Ce service sur mesure intéresse particulièrement une clientèle ayant accumulé un certain niveau d'actifs et qui souhaite protéger ce capital, tout en optimisant son potentiel de rendement à moyen et long termes. Pour de plus amples renseignements sur ce service et pour connaître les produits d'investissement exclusifs que ce service peut intégrer dans votre portefeuille, faites comme bon nombre de vos collègues et communiquez avec nous.

Montréal : 1 855 327-6166 Québec : 1 855 657-3248



UN RENVERSEMENT DE TENDANCE SERAIT-IL DÉJÀ AMORCÉ?

L'année 2016 a bien mal débuté sur les marchés financiers. Certains risques, présents depuis déjà quelque temps, sont revenus hanter les investisseurs : le ralentissement de la croissance économique en Chine, la poursuite de la chute du prix du pétrole, de même que la crainte que la baisse des profits des entreprises américaines ne soit le présage d'une récession à venir. La confiance envers les politiques monétaires agressives des banques centrales semblait aussi s'effriter subitement.

Cette correction de début d'année, qui a même pris une allure de marché baissier (c'est-à-dire une baisse de plus de 20 %* par rapport au dernier sommet atteint), semble toutefois avoir mis la table pour un renversement de tendance qu'on ne devrait pas passer sous silence. En effet, les actions canadiennes, le dollar canadien, ainsi que le prix du pétrole et d'autres matières premières, étaient déjà malmenés depuis quelque temps. Les premières semaines de janvier 2016 n'ont fait qu'accentuer la contre-performance de ces marchés. Cependant, depuis le 20 janvier 2016, nous assistons à un retour assez impressionnant à l'avantage du marché canadien. En effet, le dollar canadien a rebondi de 0,68 \$ à 0,77 \$, tout comme le baril de pétrole dont le prix est remonté de 27 \$ à 40 \$. Le secteur des titres énergétiques ainsi que celui des matières premières ont grimpé de presque 30 % depuis leur creux du 20 janvier dernier, permettant du même coup à la Bourse canadienne de se hisser parmi les plus performantes jusqu'ici en 2016. Le graphique 1 illustre l'évolution de l'indice S&P/TSX, le principal indice de la Bourse canadienne.

Les graphiques 2 et 3 permettent de saisir l'évolution de la Bourse canadienne en regard de celle de nos voisins du sud. Pour les interpréter, il faut savoir que lorsque la courbe est en hausse, la Bourse canadienne fait mieux que la Bourse américaine, et que lorsqu'elle est en baisse, la Bourse américaine performe mieux.

Le graphique 2 permet de constater que notre Bourse a mieux fait que celle des États-Unis durant la période de 2002 à 2007. Durant la crise financière de 2008, le dollar américain a joué son rôle de devise refuge, ce qui explique la relative bonne tenue des actions américaines. Après un rebond de courte durée pour la Bourse canadienne, elle se fait déclasser systématiquement depuis 2011 en raison du repli du secteur des matières premières. Le graphique 3 se concentre sur la plus récente période de 2 ans. Bien que la Bourse canadienne ait cherché à rebondir à quelques reprises durant cette période, sa plus récente tentative, amorcée le 20 janvier 2016, s'avère nettement plus convaincante. Notre Bourse serait-elle maintenant sur une lancée? Seul l'avenir nous le dira, mais de nombreux indicateurs nous incitent à le croire!

Le marché canadien était d'ailleurs tellement boudé des investisseurs qu'il est normal d'envisager un éventuel rebond. Aurions-nous touché le fond du baril ? Il est difficile d'en être certain, mais nous pouvons toutefois être réconfortés par plusieurs éléments.

D'abord, le puissant dollar américain semble avoir plafonné et il a commencé à faiblir face à la majorité des devises, dont le dollar canadien. Ce constat est de bon augure pour un raffermissement soutenu du prix des matières premières et du baril de pétrole, étant donné que ces derniers sont libellés en dollars américains et qu'ils ont eu tendance à baisser avec la poussée haussière du dollar américain. Les investisseurs réalisent aussi qu'au bas prix actuel, l'offre excédentaire de pétrole finira par se résorber. Quelques facteurs confirment d'ailleurs qu'un rajustement de l'offre est déjà en cours : la production américaine liée au gaz de schiste est en baisse, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) discute sérieusement de la possibilité de cesser toute hausse de production, et la fin des sanctions contre l'Iran n'a pas eu l'impact redouté. Pendant ce temps, la demande de pétrole continue à croître. Alors que certains craignaient un ralentissement brutal de l'économie chinoise, on n'assiste jusqu'ici qu'à un ralentissement plutôt ordonné. Du côté des États-Unis, les risques d'une récession à court terme semblent grandement exagérés, la création d'emplois se poursuit allégrement et le consommateur américain se porte plutôt bien.

Nous sommes d'opinion que les investisseurs doivent revoir rapidement la répartition de leurs portefeuilles afin de s'assurer qu'ils détiennent une proportion adéquate de leurs actifs dans les marchés boursiers canadiens. En terminant, sachez que les gestionnaires des Fonds FMOQ ont déjà ajusté le poids des actions canadiennes à travers les différents Fonds diversifiés, et ce, en fonction des politiques de placement propres à chacun.

On définit généralement une **correction** par une baisse de 10 % des marchés alors qu'un **marché baissier** représente plutôt une baisse de 20 %.

^{*}Les principaux marchés boursiers ont tous chuté de plus de 20 % par rapport à leur dernier sommet, à l'exception du marché boursier américain qui a tout de même baissé de 14 %.

Graphique relatif 1

INDICE S&P/TSX

DU 1er JANVIER AU 31 MARS 2016



Afin de démontrer la supériorité d'un marché boursier sur un autre, on peut utiliser un graphique relatif. Il faut d'abord choisir une date de départ pour laquelle on attribue une valeur de 100 pour chacun des indices choisis. Dans le graphique 2, on débute le 1^{er} janvier 2000 pour la Bourse canadienne, représentée par l'indice S&P/TSX, ainsi que pour la Bourse américaine, représentée par l'indice S&P 500 en dollars canadiens. Sur le graphique, on représente le niveau de la Bourse canadienne divisé par le niveau de la Bourse américaine. Le 1^{er} janvier 2000, le niveau est donc de 1, soit 100 divisé par 100. Par la suite, le graphique présente l'évolution des niveaux, l'un divisé par l'autre (Canada divisé par États-Unis). En conséquence, si l'indice canadien progresse plus fortement que l'indice américain, la courbe sera à la hausse; l'inverse se produira si la Bourse américaine performe mieux que la Bourse canadienne.

Graphique relatif 2

1,0

LA BOURSE CANADIENNE (S&P/TSX) COMPARÉE À LA BOURSE AMÉRICAINE (S&P 500 EN \$CAN)

DU 1er JANVIER 2000 AU 31 MARS 2016

3112/05,112/06

31/2/03 11/04

2,5

3112/00 12/0

3112 311212 ,213

3112101

Graphique relatif 3

LA BOURSE CANADIENNE (S&P/TSX) COMPARÉE À LA BOURSE AMÉRICAINE (S&P 500 EN \$CAN)

DU 1er AVRIL 2014 AU 31 MARS 2016



5

L'aperçu du fonds Un document essentiel

Depuis janvier 2011, la divulgation au point de vente vise à vous transmettre des renseignements essentiels au sujet des fonds communs de placement, et ce, de façon concise, précise et dans un langage simple. Ce faisant, vous êtes en mesure de comprendre les produits et services qui vous sont offerts et de prendre des décisions éclairées.

Conformément aux règles en vigueur, lorsque vous achetez des titres d'un fonds commun de placement, nous vous transmettons un document intitulé *Aperçu du fonds* au plus tard deux jours ouvrables **après** votre achat.

À compter du 30 mai 2016, nous devrons vous remettre ce document avant que vous achetiez des titres de sorte que cet achat ne pourra pas être effectué tant que vous n'aurez pas reçu et pris connaissance de l'Aperçu du fonds.

QU'EST-CE QUE L'APERÇU DU FONDS?

Ce document important contient des renseignements essentiels sur un fonds dans lequel vous voulez investir.

Chaque fonds a donc son propre *Aperçu* qui vous informe sur les avoirs qu'il détient, sur son rendement, sur les risques ainsi que sur les frais associés à la souscription et à la possession de ses titres. Lorsque vous investissez dans un fonds, il est important de toujours lire l'*Aperçu du fonds*, car il vous permet de vous familiariser avec ses principales caractéristiques.

En permettant de revoir la composition de votre portefeuille, le niveau de risque, les options d'achat et les frais associés à un fonds, l'*Aperçu* facilite aussi la compréhension de stratégies qui vous sont recommandées et de produits qui vous sont proposés.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur l'Aperçu du fonds auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

POURQUOI PROCÈDE-T-ON À CE CHANGEMENT?

Adopté en janvier 2011, le régime de divulgation au point de vente a pour but de vous donner le temps d'examiner les renseignements importants relatifs à un fonds, avant d'en souscrire des titres.

COMMENT ALLEZ-VOUS RECEVOIR L'APERÇU DU FONDS?

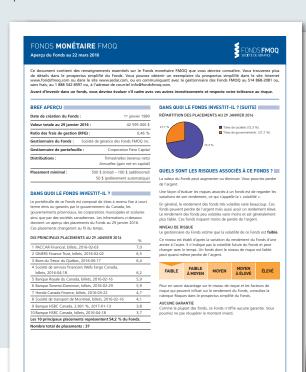
L'Aperçu du fonds vous sera transmis en mains propres, par courriel ou par d'autres moyens. Le moyen utilisé dépendra de la manière dont vous ferez votre souscription. Nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière dont le document vous sera remis.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Vous n'avez rien à faire. N'oubliez pas cependant qu'aucun achat ne pourra se faire tant que nous ne vous aurons pas remis l'*Aperçu du fonds*.

POUVEZ-VOUS INVESTIR DANS UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT SANS RECEVOIR L'APERÇU DU FONDS?

Si vous possédez déjà des titres d'un fonds et que vous avez déjà reçu un *Aperçu du fonds* relatif à celui-ci, nous n'aurons pas à vous transmettre le document, à moins qu'il n'ait été révisé.





LE TEMPS, C'EST AUSSI DE L'ARGENT...

- Vous vous interrogez sur les changements qu'apportera, dans vos façons de faire, le nouveau système de rémunération à l'acte (SYRA) de la RAMQ
- Votre agence de facturation vous a annoncé qu'elle n'offrira plus de logiciel de facturation ou qu'elle mettra fin à ses services
- Votre facturation est tributaire d'une seule personne et nous ne disposez d'aucune relève
- Vous vous questionnez sur vos coûts de facturation
- Vos frais de facturation sont en pourcentage de vos revenus
- Vous souhaitez pouvoir compter sur l'expertise d'une agence de facturation
- Vous considérez la facturation comme une tâche fastidieuse sans valeur ajoutée

VOUS AVEZ TOUT INTÉRÊT À COMMUNIQUER AVEC NOUS POUR DISCUTER DE FACTURATION.

SERVICE DE FACTURATION

514 868-0661 ou, sans frais, 1 877 679-3229

www.fondsfmoq.com

RVER RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Le 1^{er} juillet 2014, la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite* est entrée en vigueur, obligeant ainsi tous les employeurs de 5 employés et plus à offrir, selon un échéancier strict, un régime d'épargne-retraite avec retenues sur le salaire à leur personnel.

À défaut d'offrir, aux dates butoirs suivantes, un régime de substitution (régime agréé de pension, REER collectif ou CELI collectif), les employeurs auront l'obligation de mettre en place un RVER.

NOMBRE D'EMPLOYÉS	ÉCHÉANCE
Entreprise de plus de 20 employés au 30 juin 2016	31 décembre 2016
Entreprise de 10 à 19 employés au 30 juin 2017	31 décembre 2017
Entreprise de 5 à 9 employés	Date déterminée par le gouvernement après le 1 ^{er} janvier 2018
Entreprise de 4 employés et moins	Aucune obligation (base volontaire)

Dans le but de répondre aux besoins des médecins omnipraticiens du Québec, la Société de services financiers Fonds FMOQ inc. offre le REER et le CELI collectifs, et a été une des premières institutions financières québécoises à se qualifier en tant qu'administratrice de RVER.

Que vous soyez concerné en tant qu'employeur par l'échéance du 31 décembre 2016 ou non, vous avez tout intérêt à examiner la chose dès maintenant, car la mise en place d'un RVER nécessite une période d'au moins trois mois afin de respecter les divers délais requis par la loi. De plus, si vous souhaitez vous soustraire à l'obligation d'instaurer un RVER en mettant sur pied un REER ou un CELI collectif, celui-ci doit être en vigueur AVANT la date butoir.





3500, boulevard De Maisonneuve Ouest Bureau 1975, Westmount (Québec) H3Z 3C1 Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636 Télécopieur : 514 954-1038 Associé à un courtier de plein exercice, Paul Angers, conseiller en placement, sert exclusivement les clients référés par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. dans le cadre d'une entente de partenariat. Il compte plus de 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

REER, FERR et CELI autogérés Compte au comptant Courtage de plein exercice

PROGRAMME DE SOIRÉES-CONFÉRENCES

INVITATION À LA SOIRÉE D'INFORMATION SUR LE RVER

POUR INFORMATION **OU INSCRIPTION** 514 868-2082, poste 262

ou, sans frais 1 888 558-5658, poste **262**

Nombre de places limité

www.fondsfmoq.com



LE RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER)

Monsieur Martin Dupras, ASA, Pl.Fin., M.Fisc.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, les entreprises concernées (ex. : médecin propriétaire d'un cabinet médical) devront obligatoirement offrir un RVER à leurs employés n'ayant pas de régime de retraite, et ce, dans les délais prescrits par la loi.

Cette conférence, qui s'adresse aux employeurs, vise à répondre de façon neutre et objective aux questions relatives au fonctionnement du régime, aux obligations qui s'y rattachent, ainsi qu'aux délais de sa mise en place.

Montréal: mercredi 27 avril 2016

Québec: jeudi 28 avril 2016



BUDGETS 2016

NOUS AVONS EU DROIT CETTE ANNÉE, EN MOINS D'UNE SEMAINE, AU BUDGET DU QUÉBEC ET ENSUITE AU BUDGET FÉDÉRAL. NOUS VOUS PRÉSENTONS DONC UN RÉSUMÉ EN FAISANT RESSORTIR LES PRINCIPALES MESURES TOUCHANT LES PARTICULIERS.

BUDGET PROVINCIAL DU 17 MARS 2016

CONTRIBUTION SANTÉ

L'élimination prévue de la contribution santé est accélérée afin de disparaître complètement en 2017 pour les contribuables à faible revenu (41 265 \$ et moins en 2016) et en 2018 pour les autres contribuables.

CRÉDIT D'IMPÔT RÉNOVERT

Ce nouveau crédit d'impôt remboursable temporaire procurera un allègement fiscal de 20 % des dépenses admissibles supérieures à 2 500 \$ (au total et non par année) pouvant atteindre un maximum de 10 000 \$. Il sera donc possible d'obtenir jusqu'à 2 000 \$ d'allègement fiscal avec ce crédit.

Un particulier devra avoir payé ces dépenses admissibles avant le 1^{er} octobre 2017 et être résident du Québec au 31 décembre de l'année précédente pour bénéficier de ce crédit d'impôt.

La demande de ce crédit d'impôt se fera au moyen d'un formulaire prescrit dans la déclaration de revenu du particulier.

Les travaux devront absolument être réalisés par un entrepreneur au lieu principal de résidence du particulier selon une entente conclue entre le 18 mars 2016 et le 31 mars 2017.

Les travaux admissibles au crédit seront ceux touchant l'isolation, l'étanchéisation, les portes extérieures ou les fenêtres, les systèmes de chauffage, de climatisation, de chauffe-eau, de ventilation et la qualité des eaux.

Le montant d'une autre aide gouvernementale (sauf le programme Rénoclimat) devra être soustrait des dépenses donnant droit au crédit.

PRIME AU TRAVAIL

Le pourcentage de cette prime passe de 7 % à 9 % dès l'année 2016 pour les ménages sans enfant.

CRÉDIT POUR DONS

La limite de montant admissible au don de 75 % du revenu net du particulier est abolie dès 2016.

Le crédit d'impôt sera ajusté, dès 2017, pour les contribuables imposés au taux marginal supérieur.

CRÉDIT POUR TRAVAILLEURS D'EXPÉRIENCE

L'âge d'admissibilité à ce crédit d'impôt sera réduit à 62 ans en 2018.

Le montant croissant de revenus soumis au crédit est fixé en fonction de l'âge.

FONDS DES SERVICES DE SANTÉ

Le taux de cotisation sera réduit sur cinq années dès 2017, passant de 2,7 % actuellement à 2,0 % pour une masse salariale de moins de 1 000 000 \$.

DÉDUCTION POUR PETITE ENTREPRISE

Selon ce qui était prévu dans le budget du 26 mars 2015, il serait nécessaire qu'une société ait plus de trois employés à temps plein pendant toute l'année pour obtenir le taux maximal de cette déduction dès 2017.

Le présent budget propose plutôt que la qualification se fasse en fonction d'un nombre d'heures minimal, soit 5 500 heures incluant celles d'un actionnaire.

DROITS DE MUTATION IMMOBILIÈRE

La loi sera modifiée pour exonérer le transfert d'immeuble entre conjoints de fait dans les douze mois suivant la cessation de vie commune pour échec de l'union.

CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DESJARDINS

Le taux de crédit passe de 45 % à 40 % pour toute action acquise après le 29 février 2016; en conséquence le montant maximal du crédit sera de 2 000 \$ plutôt que 2 250 \$.

FONDACTION CSN

L'augmentation temporaire du taux de crédit à 20 % d'actions acquises qui devait prendre fin le 31 mai 2016 est prolongée jusqu'au 31 mai 2018.

Comme l'illustrent les précédentes mesures, ce budget du Québec témoigne toujours d'une gestion serrée sans grand éclat.

BUDGET FÉDÉRAL DU 22 MARS 2016

ALLOCATION CANADIENNE POUR ENFANTS

Cette nouvelle allocation non imposable remplace la prestation fiscale canadienne pour enfants et la prestation universelle pour la garde d'enfants.

Cette allocation peut atteindre un maximum de 6 400 \$ par enfant de moins de 6 ans et 5 400 \$ par enfant de 6 à 17 ans.

Un montant supplémentaire pouvant atteindre 2 730 \$ par enfant bénéficiant du crédit d'impôt pour personne handicapée est aussi prévu.

Les versements mensuels débuteront en juillet 2016.

FRACTIONNEMENT DU REVENU

Le fractionnement du revenu introduit en 2014 pour les couples avec enfant mineur est aboli dès 2016.

FONDS DE TRAVAILLEURS

Le taux de crédit pour l'acquisition d'actions de fonds de travailleurs (Fonds de solidarité FTQ ou Fondaction CSN par exemple) est ramené à son taux d'origine de 15 % dès l'année d'imposition 2016.

ACTIONS ACCRÉDITIVES

Le crédit d'impôt pour l'acquisition d'actions accréditives pour l'exploration minière est prolongé jusqu'au 1er avril 2017.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR ÉTUDES ET MANUELS

Ce crédit sera aboli dès 2017

Il ne faut pas confondre ce crédit avec le crédit d'impôt pour frais de scolarité qui lui est maintenu.

CONDITION PHYSIQUE ET ACTIVITÉS ARTISTIQUES DES ENFANTS

Ces crédits d'impôt seront progressivement éliminés dès l'année 2016 pour disparaître complètement en 2017.

FONDS DE SUBSTITUTION

Le transfert entre fonds d'une même famille de fonds de placement (par exemple du fonds actions canadiennes au fonds d'obligations) sera maintenant considéré comme une disposition au sens de la *Loi de l'impôt*, ce qui pourrait déclencher un gain ou une perte en capital lorsque ces placements sont détenus à l'extérieur d'un régime enregistré (REER, CRI, FERR, FRV et CELI).

TAUX D'IMPOSITION DES PETITES ENTREPRISES

Contrairement aux réductions futures qui étaient prévues, le taux d'imposition sera maintenu à 10,5 % après 2016.

En conséquence, le facteur de majoration des dividendes non déterminés demeurera à 17 % tandis que le crédit d'impôt pour ces dividendes demeurera à 10,5 %.

TRANSFERT DE POLICES D'ASSURANCE VIE

La juste valeur marchande (non plus seulement la valeur de rachat) de toute contrepartie reçue lors du transfert d'une police d'assurance vie (par exemple en faveur d'une société dans laquelle le cédant est actionnaire) sera considérée et augmentera les incidences fiscales d'une telle transaction après le 21 mars 2016.

De plus, pour les transferts effectués avant le 22 mars 2016, l'excédent de la contrepartie reçue sur la valeur de rachat sera réduit de la somme autrement payable sans imposition du compte de dividendes en capital lorsque la société recevra le prestation d'assurance vie au décès de la personne assurée.

APPAREILS MÉDICAUX DÉTAXÉS

Les stylos injecteurs d'insuline et les aiguilles de ces stylos sont ajoutés à la liste après le 22 mars 2016.

Les cathéters vésicaux intermittents sont aussi ajoutés à cette liste s'ils sont fournis sur ordonnance écrite d'un médecin, d'un infirmier autorisé, d'un ergothérapeute ou d'un physiothérapeute.

PROGRAMME DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Une augmentation pouvant atteindre 947 \$ est prévue pour les prestataires du Supplément de revenu garanti dès le mois de juillet 2016.

L'âge d'admissibilité à la pension de la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti est ramené à 65 ans pour tous.

HABITANTS DE RÉGIONS ÉLOIGNÉES

La déduction pouvant être demandée par chaque membre de la famille augmente de 8,25 \$ à 11,00 \$ par jour tandis que la déduction pour résidence maximale augmente de 16,50 \$ à 22,00 \$ par jour.

Les habitants de zones intermédiaires ont accès à la moitié de ces montants.

Ce budget fédéral est sans aucun doute plus généreux que celui du Québec, mais il ne faut pas perdre de vue que cet exercice est possible grâce à un déficit de près de 30 milliards de dollars.

RAPPEL IMPORTANT UN MARIAGE EST UN MARIAGE. **POINT**.

Dans la décision *Droit de la famille – 16244* rendue au début du mois de février, la Cour supérieure du Québec a retenu l'argumentation du Procureur général du Québec selon laquelle des « ministres du culte peuvent célébrer des mariages à portée uniquement religieuse ».

Appelée à commenter cette décision qui a provoqué toute une controverse, la ministre de la Justice a défendu la position de l'État et ajouté à la confusion en affirmant qu'un mariage religieux n'en est pas nécessairement un, car il peut être parfois une « union spirituelle » sans conséquence, c'est-à-dire sans les obligations juridiques prévues par le Code civil.

En pratique, ce jugement a donné l'impression erronée qu'un mariage religieux n'a pas automatiquement de conséquences civiles et qu'il n'entraîne pas obligatoirement le partage du patrimoine familial. Dit autrement, il existerait deux types de mariages au Québec : l'un qui aurait des conséquences juridiques (incluant le partage du patrimoine familial) et l'autre qui ne protégerait aucunement les conjoints en cas de séparation, la célébration ayant eu lieu uniquement devant une autorité religieuse.

Ce jugement n'a aucunement force de loi, car la Cour d'appel a été saisie du dossier au début du mois de mars. La décision de la Cour supérieure ne change strictement rien à la situation actuelle. En vertu du Code civil, un célébrant religieux reconnu par le ministère de la Justice peut célébrer un mariage à la suite duquel une déclaration de mariage doit être transmise sans délai au Directeur de l'état civil. Le mariage comporte des droits et des obligations juridiques, notamment en matière de partage du patrimoine familial, de versement d'une pension alimentaire à un(e) ex-conjoint(e), etc.

Contrairement à ce que certaines personnes ont avancé ou cru, il est impossible d'être marié religieusement avec une personne qui demeurerait un(e) simple conjoint(e) de fait aux yeux de l'état civil.

Pour avoir des effets, une union doit être célébrée suivant les conditions prévues par le Code civil, ce qui signifie qu'une « union spirituelle » célébrée par un ministre du culte (d'une église ou d'une secte) et qui ne respecte pas les conditions du mariage n'est pas un mariage. Et elle n'a aucun effet.

L'« union spirituelle » étant un concept inexistant dans notre droit, le rappel du premier ministre du Québec, selon qui « un mariage est un mariage, point », s'est donc avéré aussi pertinent que nécessaire.



SURVOL DES MARCHÉS FINANCIERS | FIERA CAPITAL

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

L'année 2016 a commencé de façon mouvementée. L'incertitude relative à la solidité de la croissance économique mondiale a soulevé les craintes des investisseurs et contribué à la forte volatilité des marchés financiers.

L'économie chinoise était au centre des préoccupations au tournant de l'année. Plusieurs observateurs craignaient un atterrissage douloureux pouvant avoir des répercussions importantes sur l'ensemble de l'économie mondiale. Heureusement, cette situation s'est résorbée progressivement au cours du trimestre. La croissance du PIB chinois a finalement atteint 6,9 % pour l'ensemble de l'année 2015, ce qui était conforme aux prévisions des dirigeants du pays. Ces derniers font maintenant preuve d'une plus grande transparence : ils disent vouloir soutenir leur devise et ont répété qu'ils disposent de tous les outils de politique monétaire et budgétaire nécessaires pour stimuler la croissance du pays.

Aux États-Unis, la conjoncture économique s'est améliorée au cours du premier trimestre. La croissance d'à peine 1 % au dernier trimestre de 2015 avait été décevante. La faiblesse des investissements et des exportations nettes avait tout juste été compensée par la vigueur des dépenses de consommation. En ce début d'année, les consommateurs sont toujours au rendez-vous. La création d'emploi est robuste et le taux de chômage est passé sous la barre des 5 %. De plus, on a récemment observé un rebond du secteur manufacturier, ce qui laisse croire que les effets négatifs d'un dollar américain vigoureux, d'un ralentissement des ventes à l'étranger et de la baisse des investissements dans le secteur de l'énergie sont finalement derrière nous

Au Canada, l'économie est soumise à deux forces importantes. D'une part, les secteurs axés sur le commerce extérieur. comme les exportations manufacturières et non énergétiques, tirent parti d'un dollar canadien faible et de la forte demande américaine. À l'inverse, les effets des bas prix pétroliers se font toujours sentir, particulièrement du côté des provinces de l'ouest. Le rebond récent du prix du baril de pétrole audessus de la barre des 40 \$ US et les mesures de stimulation économique incluses dans le budget fédéral du 22 mars améliorent les perspectives pour l'économie canadienne.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

Les banques centrales nord-américaines ont maintenu le *statu quo* au cours du premier trimestre. Rappelons qu'en décembre dernier, la Réserve fédérale américaine avait procédé à changement de cap important en annonçant une hausse de son taux directeur. Au cours des premiers mois de l'année, les autorités monétaires américaines ont réaffirmé leur intention de procéder progressivement à la normalisation des taux afin de ne pas perturber indûment les marchés financiers.

Pour sa part, la Banque du Canada fait preuve d'un optimisme prudent. C'est pourquoi elle attend patiemment que les dernières réductions de taux et le niveau actuel du dollar canadien pavent la voie à la transition vers les secteurs hors ressources de l'économie.

Début mars, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé de nouvelles mesures visant à stimuler la croissance économique. En abaissant à nouveau les taux offerts aux banques et en étendant son programme d'achat d'obligations sur les marchés, la BCE vise à relancer le crédit et à améliorer la liquidité des marchés obligataires.

SURVOL DES MARCHÉS FINANCIERS | FIERA CAPITAL

Les banques centrales asiatiques ne sont pas en reste : à la fin janvier, la Banque du Japon a surpris les marchés en adoptant une stratégie de taux d'intérêt négatifs. En mars, elle a abaissé son taux directeur. Pour sa part, la Banque populaire de Chine a réduit le taux de réserve exigé aux banques afin de stimuler la croissance du crédit aux entreprises et aux particuliers. Elle s'est aussi engagée à soutenir la devise chinoise, évitant ainsi des tensions sur le marché des changes.

À l'instar de l'ensemble des marchés financiers, les marchés obligataires ont connu des mouvements importants au cours des trois premiers mois de 2016. Ainsi, au début du trimestre, le faible niveau de l'inflation à travers le monde et les révisions à la baisse de diverses prévisions de croissance économique ont contribué à maintenir les taux obligataires, ce qui a été profitable aux investisseurs. Toutefois, le rebond du prix du pétrole en mars a fait augmenter les anticipations d'inflation, ce qui a provoqué une hausse des taux obligataires et par le fait même, un recul des cours.

MARCHÉS BOURSIERS

Le marché boursier canadien a connu un premier trimestre particulièrement houleux, mais les investisseurs s'en tirent somme toute très bien. Les fortes fluctuations du prix du pétrole ont malmené le marché canadien, surtout en début de trimestre. Les difficultés de la société Valeant ont également contribué à tirer l'indice S&P/TSX vers le bas. Toutefois, la remontée du prix du pétrole et la hausse du prix de l'or et des métaux industriels ont permis à la Bourse canadienne de rebondir et de livrer un rendement intéressant.

Après un repli important dans la première moitié du trimestre, la Bourse américaine a terminé le trimestre avec une légère hausse en devise américaine. Les difficultés des secteurs des services financiers et de la technologie ont contribué à plomber le rendement trimestriel de l'indice S&P 500. Notons que la force du dollar canadien a retranché une partie du rendement des actions américaines dans les portefeuilles des investisseurs canadiens.

Les marchés boursiers outre-mer ont fortement rebondi en mars à la suite des gestes posés par les différentes banques centrales. Par contre, ils ne se sont pas totalement remis de l'importante baisse du début de l'année. Ils affichent donc généralement un rendement trimestriel légèrement négatif. Pour leur part, les marchés boursiers émergents ont connu un meilleur sort et affichent une progression. L'amélioration des perspectives de l'économie chinoise et la plus grande stabilité des devises émergentes ont permis aux investisseurs de reprendre confiance dans ces marchés.

À L'HORIZON

Après un début d'année mouvementé, le calme est revenu sur les marchés et les investisseurs ont repris goût au risque. Leur optimisme est soutenu par les propos rassurants des dirigeants chinois qui promettent de soutenir la reprise et la stabilité monétaire. La stabilisation du prix du pétrole a également contribué à calmer leurs craintes. Rappelons que la chute du prix du brut a eu, depuis plus de 18 mois, un effet de contraction important au Canada et aux États-Unis. Par ailleurs, les banques centrales à travers le monde ont poursuivi leurs efforts afin de stimuler la reprise. Enfin, l'économie américaine, après un dernier trimestre plus difficile, affiche à nouveau les signes d'une croissance solide.

Dans un tel contexte, il est clair que les craintes de récession aux États-Unis qui avaient fait surface au tournant de l'année étaient grandement exagérées. Les plus récentes statistiques font état d'une amélioration de la situation du secteur manufacturier américain. Les consommateurs, dont les dépenses représentent environ les deux tiers de l'économie américaine, profitent du faible coût de l'énergie et d'un marché de l'emploi vigoureux. La bonne santé du secteur de la construction résidentielle reflète d'ailleurs l'optimisme des consommateurs américains.

L'économie canadienne ne manquera pas de tirer profit de la solide croissance au sud de la frontière et du rebond des prix des ressources naturelles.

À l'extérieur des États-Unis, les banques centrales continuent d'être très conciliantes et de soutenir la croissance. La table est donc mise pour la poursuite de l'expansion économique mondiale. Cette perspective devrait permettre une poursuite de la hausse boursière sur les différents marchés à travers le monde.

Les actions devraient donc, au cours des 12 à 18 prochains mois, livrer des rendements supérieurs à ceux des obligations. En effet, parallèlement à cette reprise mondiale, les pressions inflationnistes réapparaîtront progressivement, ce qui nuira au rendement des obligations.

14

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 24 MARS 2016 1 an 2 ans 3 ans 4 ans 5 ans 10 ans 15 ans 20 ans (%) ou **FONDS FMOQ** (\$) depuis création (%) (%) (%) (%) (%) (%) (%) MONÉTAIRE 0,49 0,67 0,74 0,78 0,80 1,57 1,90 2,54 10,014 **ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR** -0,48 3,86 4,64 (2013-04-05) 10,635 s.o. s.o. S.O. S.O. S.O. **OMNIBUS** -3,50 2.75 5.73 5.86 4.98 4.26 4,99 6.35 23,786 **PLACEMENT** -3,10 5,19 8,06 7,73 5,67 4,49 6,88 26,554 4,95 **REVENU MENSUEL** -8,62 -2,56 1,48 3,03 4,38 (2006-10-06)9,297 3,12 s.o. s.o. **OBLIGATIONS CANADIENNES** -0,80 4,04 2.74 2,96 3.96 4.20 4,93 4,94 (2001-03-16) 11,723 **ACTIONS CANADIENNES** -7,54 5,98 5,48 3,33 7,74 20,076 -0,28 2,10 5,76 **ACTIONS INTERNATIONALES** -2,38 13,72 4,30 4,74 8,01 13,50 11,56 3,13 11,134

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au www.fondsfmoq.com ou dans le site www.sedar.com. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fon

IMPORTANT | Les Fonds FMOQ étant évalués, aux fins de transactions, le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devrons reporter lesdites instructions à la semaine suivante. Nous vous remercions de votre collaboration.

RATIO DES FRAIS DE GESTION au 29 février 201							
Types de fonds	Médianes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables**					
MONÉTAIRES CANADIENS	0,74 %	MONÉTAIRE	0,46 %				
ÉQUILIBRÉS CANADIENS	2,18 %	OMNIBUS REVENU MENSUEL	1,09 %				
ÉQUILIBRÉS	2,25 %	PLACEMENT	1,09 %				
OBLIGATIONS CANADIENNES	1,50 %	OBLIGATIONS CANADIENNES	1,09 %				
ACTIONS CANADIENNES	2,32 %	ACTIONS CANADIENNES	1,09 %				
ACTIONS MONDIALES	2,48 %	ACTIONS INTERNATIONALES	1,09 %				

^{*} Source: Morningstar (univers des fonds communs de placement canadiens excluant les fonds dont les frais sont chargés à part).

^{**} Ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ = frais de gestion + taxes applicables.

	FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSIERS* ET OBLIGATAIRES									
Indices	Variation depuis 1 an	2016-03-24	Écarts	2015-12-31	Écarts	2015-09-25	Écarts	2015-06-26	Écarts	2015-03-27
S&P/TSX (Toronto)	-9,8 %	13 358,10	2,7 %	13 009,95	-2,8 %	13 378,57	-9,7 %	14 808,09	0,0 %	14 812,40
S&P 500 (New York) **	3,8 %	2 695,54	-4,7 %	2 829,07	10,0 %	2 571,69	-0,6 %	2 588,04	-0,3 %	2 596,72
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	-9,0 %	2 144,06	-9,7 %	2 375,47	7,4 %	2 211,37	-5,4 %	2 338,45	-0,7 %	2 355,84
FTSE TMX Univers (obligations canadiennes)	0,4 %	1 004,40	1,0 %	994,80	1,2 %	982,90	1,1 %	972,40	-2,8 %	1 000,20

^{*} Ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. **Convertis en dollars canadiens.

ÉVENTAIL FT SFRVICES

CONSEIL ET INVESTISSEMENT FONDS FMOQ INC. OFFRE TOUTE **UNE GAMME DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS¹ AUX MEMBRES** DE LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC, DE L'ASSOCIATION DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC AINSI QU'À LEURS PROCHES.



RÉGIMES OFFERTS

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré d'épargne-retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime de retraite individuel (RRI)
- Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) MAINTENANT DISPONIBLE

FONDS FMOQ2

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

AUTRES FAMILLES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

OBLIGATIONS GARANTIES⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'Épargne Placements Québec.

DÉPÔTS À TERME⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions. Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins

COURTAGE EN VALEURS MOBILIÈRES 6

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies

SERVICE DE GESTION PRIVÉE⁷

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

SERVICE DE FACTURATION⁸

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut québécois de planification financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances). La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

- (1) Directement ou par le biais d'ententes de partenariat.
- (2) Vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.
- (3) Vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices.
- (4) Épargne Placements Québec MD est une unité administrative du ministère des Finances du Québec.
- (5) Capital garanti à 100 % et assujetti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.
- (6) Offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.
- (7) Offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.
- (8) Offert par Services accessoires Fonds FMOQ inc.



MONTRÉAL

Place Alexis-Nihon – Tour 2 3500, boulevard De Maisonneuve Ouest

Westmount (Québec) H3Z 3C1

Téléphone : **514 868-2081** Sans frais: 1 888 542-8597 Télécopieur: 514 868-2088

QUÉBEC

Place Iberville IV 2954, boulevard Laurier Bureau 410

Québec (Québec) G1V 4T2 Téléphone : 418 657-5777 Sans frais: 1 877 323-5777 Télécopieur: 418 657-7418

SITE INTERNET

www.fondsfmoq.com

COURRIEL

info@fondsfmoq.com



